Le journal de Soppe-le-Bas

MAIRIE 32, rue Principale

Téléphone: 03 89 26 90 68 Télécopie: 03 89 26 98 90 Mél.: mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi: de 18 h à 20 h Mercredi: de 8 h 30 à 16 h 30

> Permanence du maire Lundi: de 19 h à 20 h

DÉPÔT LÉGAL: 15 OCTOBRE 2013 IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Calendrier des manifestations

EN OCTOBRE



• Les 19 et 20 : Week-end de la chance de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vallon, au foyer rural de Soppe-le-

EN NOVEMBRE

• Le 29 : Téléthon, organisé par la commune de Soppe-le-Haut

EN DÉCEMBRE

• Le 8 : Repas des aînés du vallon du Soultzbach, organisé par l'association Gratitude



Offre de service : M^{me} WINTERHOLER se propose de garder vos enfants à partir du 1er janvier 2014. Vous pouvez la contacter au 03 69 19 19 27.



Une recette de nos mamies soppoises

Cake moelleux chocolat et banane Pour 6 personnes.

130 g de chocolat, 100 g de beurre, 3 œufs, 120 g de sucre, 80 g de farine, ½ sachet de levure chimique, 1 banane

- Préchauffez le four à 210 °C (th 7).
- · Faites fondre le chocolat au bainmarie, puis ajoutez le beurre.
- Fouettez les jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse, puis ajoutez le chocolat fondu, la farine et la levure.
- Montez les blancs d'œufs en neige ferme avec une pincée de sucre, puis incorporez-les au mélange précédent.
- Versez les deux tiers de la pâte dans un moule à cake beurré ou en silicone, placez la banane entière au milieu, puis couvrez avec le restant de pâte.
- Mettez à cuire 10 minutes, puis 35 minutes à 160 °C (th. 5-6). Contrôlez la cuisson du cake en le piquant avec la pointe d'un couteau qui doit ressortir sèche. Laissez tiédir, démoulez et laissez refroidir sur une grille.

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique. mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2013. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Les inscriptions déposées en 2013 permettront de voter à compter du 1er mars 2014.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et

politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

En 2014, les élections municipales se dérouleront au mois de mars et les européennes au mois de mai.

Etat civil

Mariages



 Christophe GASSER et Sarah NACCARI, le 6 juillet

Décès

Georges TREIBER, le 23 juillet



AUTOMNE 2013 Numéro 74

Le journal de Soppe-le-Bas



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Dans ce numéro :

Supplément « Soppe-le-

ÉDITO

Toute l'équipe de

rédaction du

Flash 313 yous

souhaite un bel

automne.

Bas en chiffres »

		En consultant les ancien
Flore et Loisirs	2	registres de l'état civil de
	_	la commune, on tombe par
		fois sur des information
Conseil de fabrique	3	qui mettent la puce a
		l'oreille, et on se dit
		« qu'est-ce qui s'est pas
Travaux	3	sé?» Ainsi, on peut lire
		que Joseph est décédé à la
1	2	maison centrale d'Ensis
Amicale des sapeurs- pompiers	3	heim le 12 décembre 1825
		et que son épouse Anne
Liste électorale	4	Marie est décédée à la mai
	•	son centrale pour femme
		de Haguenau le 3 février de
État civil	4	la même année. Ils avaien
		59 ans tous les deux. Que
		crime avaient-ils commis?

Les archives départementales ont livré le secret. Dans la nuit du 17 au 18 avril 1821, Joseph, 55 ans, et sa femme, Anne-Marie, 55 ans, « ont volé, par escalade et effraction d'une fenêtre, dans la maison de Vincent RUDOLF, 33 chemises, 9 jupons, un lit de plumes, cinquante aunes de toile et plusieurs autres nippes et hardes ».

Le 19 décembre 1822, la cour d'assises de Colmar les a condamnés à cinq ans de réclusion dans une maison de force.

exposés au carcan sur la place publique de la même ville pendant une heure, avec un écriteau placé audessus de leur tête, portant en caractères gras et lisibles les noms, profession, âge, domicile, la peine et la cause de leur condamnation. Le carcan est une pièce de bois qui se met autour du cou et qui emprisonne aussi les deux mains.

Le procès-verbal du jugement précise aussi qu'après l'expiration de leur peine « ils demeureront et pendant toute leur vie sous la surveillance de la Haute Police de l'État ».

À la maison centrale d'Ensisheim, Joseph, matricule 7902, était considéré, en 1824, comme un homme maladif et soumis. Était-ce alors sa femme qui serait l'instigatrice du vol? Et le mobile? Est-ce pour vendre les chemises au marché? D'autre part, était-ce courant qu'un cultivateur possède 33 chemises? L'affaire semble bizarre. Et on ne connaît pas les relations qui existaient entre les protagonistes. Il se pourrait

Qu'est-ce qui leur a pris ? Le 26 mars 1823, ils ont été que ce ne soit que l'épilogue d'une affaire ancienne entre eux.

> En effet, ils étaient voisins et habitaient deux maisons mitoyennes. Joseph et Anne-Marie n'étaient pas dans le besoin : ils avaient deux filles de 16 et 18 ans, et un fils de 12 ans, c'est-à -dire assez de bras pour les travaux de la ferme. Ils travaillaient avec deux che-

> Mon sentiment, c'est que pour commettre cet acte, il faut qu'ils aient eu le sentiment d'une profonde injustice, et qu'en dernière extrémité c'était à eux de la réparer. À moins qu'on ne leur ait tendu un piège: dans nos villages, il y a toujours eu des embrouilles, des manœuvres sous le manteau, des on-dit non vérifiables, etc.

> D'autre part, on peut se faire des réflexions sur l'évolution de la justice. Quelle peine risqueraientils aujourd'hui?

Mais quand même, à 55 ans, qu'est-ce qui leur a pris?

André DEYBER

À MÉDITER

« Nous ne voyons pas les choses comme elles sont, nous les voyons comme nous sommes. >

Deuxième édition du grand breux lots, fruits de la gé-

Flore et Loisirs

repas paella

Pour sa deuxième édition, le grand repas paella organisé par Flore et Loisirs a réuni une centaine de convives le 15 septembre. Comme l'année dernière. l'association a fait appel, pour la paella, à un spécialiste dont la réputation n'est plus à faire : Paella Aparicio, de Diefmatten. Bien entendu, Flore et Loisirs n'a pas non plus oublié

ceux qui préfèrent le menu

« collet fumé et salade de

pommes de terre ». Son

offre de menus devait per-

goûts, de se faire plaisir.

Cette année encore, Flore

et Loisirs a voulu faire de

ce repas un grand moment

de convivialité et a de nou-

veau proposé un jeu de rou-

nérosité des entreprises, caux. Cette année, c'est un commercants, artisans et artistes de Soppe-le-Bas et neur, puisque les membres contribué à l'événement : (par ordre alphabétique) AC par Michèle LUPORI, ont Coiffure, Bellicam Doris, Best of Santé, B.M.S., Bruckert Jean, Druck Chemie, Ecklat Atelier Verre, Fleurs Grunenwald (à Reiningue), La Forme au naturel, Lupori Michèle, Paella Aparicio (à Diefmatten),

mettre à chacun, selon ses Flore et Loisirs a ainsi pu compter sur la générosité des acteurs économiques locaux, qu'elle a, une fois encore, tenu à associer à son action d'animation du village. On se souvient que lette. Les participants ont le repas paella 2012 avait ainsi pu gagner de nom- été l'occasion de découvrir

Pierre Déco, Restaurant

Chez Marianne (à Cernay)

et SAF Façade.

deux jeunes talents musiautre art qui était à l'honparfois d'ailleurs qui ont de la section « peinture » de Flore et Loisirs, dirigée Auto Contrôle, Avant-Garde exposé leurs œuvres dans la salle et dans le hall. Plaisir des papilles et plaisir des yeux étaient donc réunis en cette journée.

Déjà les plantations d'automne!

Cette année, les « plantations d'automne » ont eu lieu le 12 octobre. Elles ont réuni une dizaine de personnes. Merci à tous ceux qui ont participé à cette demi-journée de tra-

Jean-Claude GLARDON Président, 03 89 26 94 12











Le défi des familles à énergie positive Il consiste à atteindre par équipe un objec-

tif commun d'au moins 8 % d'économies d'énergie à la maison simplement par des éco-gestes au quotidien, soit 200 euros par an en moyenne de réduction sur les factures d'énergie!

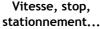
De facon conviviale, gratuitement, vous apprendrez toutes les astuces au quotidien pour réduire vos consommations d'énergie, vous serez invités à des événements réunissant toutes les familles à énergie positive. La conseillère de l'Espace Info Énergie vous aidera et vous fournira tous les outils pour réussir le défi à la maison.

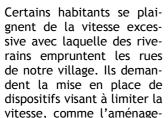
Durée du défi : de novembre 2013 à mars

Curieux ? Intéressé ? Motivé ? Alors parlezen autour de vous (familles, collègues, amis, voisins, équipe de sport, etc.) et contactez l'adresse suivante pour vous inscrire avant fin octobre 2013 ou pour toute question:

Espace Info Énergie du Pays Thur Doller 1, rue Latouche 68700 Cernay Tél. 03 89 76 27 45 Charlotte LELONG: infoenergie@pays-thur-doller.fr

Incivilités





ment de « zones 30 ». Par ailleurs, le panneau « stop » de la rue Principale (partie est) est rarement respecté. Malgré l'aménagement de parkings près de l'école, nombreux sont ceux qui continuent de stationner sur les trottoirs. Des contrôles seront effectués pro-

chainement dans ces différents domaines.

Déchetterie

La déchetterie, pourtant régulièrement nettoyée par l'ouvrier communal, est sans cesse dans un état déplorable. Manque de civisme? Manque de respect?

Conseil de fabrique

dernières semaines des événements importants, avec le départ de l'abbé Marc STECK, qui était curé de la Communauté de paroisses des portes de la vallée de la Doller depuis six ans, et l'arrivée de son successeur, l'abbé Jan KOSTER.

Numéro 74

L'abbé STECK s'est vu proposer une nouvelle mission dans le Bas-Rhin, département dont il est originaire, dans la zone pastorale de Molsheim-Bruche. Il a accueilli favorablement cet appel de l'Église et a rejoint, à la rentrée pastorale 2013, la Communauté de paroisses du pays de Donon, composée des paroisses de Schirmeck avec Wackenbach, Grandfontaine, Barembach, La Broque avec Fréconrupt, La Claquette, Rothau avec Wildersbach et Natzwiller avec Neuviller. C'est avec émotion que les membres de notre communauté de paroisses ont pris congé de lui, à l'occasion de la messe d'action de grâce qu'il a célébrée le

La paroisse a connu ces 14 septembre à Lauw et du verre de l'amitié qui a sui-

> Son successeur, l'abbé KOS-TER, a pris ses fonctions en septembre. Il était jusqu'à présent curé de la Communauté de paroisses du Hattgau (Hatten, Rittershoffen avec Hoffen, Stundwiller avec Oberroedern, Buhl et Aschbach) dans le Bas-Rhin. C'est le 22 septembre, à Sentheim, qu'il a célébré sa première messe dans notre communauté de paroisses. Né en 1953 en Pologne. dans le diocèse de Cracovie, il a été ordonné prêtre en 1979. Il a travaillé pendant sept ans dans ce diocèse comme vicaire, puis, après une année de formation missionnaire, au Congo (ancien Zaïre) en tant que prêtre Fidei donum. En France depuis 1991, l'abbé KOSTER a d'abord officié dans le diocèse de Toulouse comme curé de paroisses, avant de rejoindre l'Église d'Alsace en 2008.

Le conseil de fabrique adresse ses meilleurs vœux

à l'abbé STECK pour sa nouvelle mission et souhaite la bienvenue à l'abbé KOSTER. Gageons qu'il trouvera à Soppe-le-Bas une église accueillante. Pour que l'église reste ce lieu où chacun est le bienvenu, où chacun peut porter ses joies et ses peines, le conseil de fabrique lance, cette année encore, un appel à votre générosité. Comme à l'accoutumée, la quête de l'office de la Toussaint sera consacrée au chauffage. Si vous souhaitez vous aussi faire un don pour le chauffage de l'église, il vous suffit de le glisser dans l'enveloppe ci-jointe - de préférence sous forme de chèque avec le coupon que vous aurez pris soin de remplir si vous souhaitez un reçu fiscal) et de déposer l'enveloppe lors d'une quête ou dans la boîte aux lettres de la fabrique de l'église (devant la mairie) ou encore de l'envoyer par courrier à l'adresse suivante : Paroisse Saint-Vincent, 32, rue Principale, 68780 Soppe



Travaux

École primaire

Après les abords de l'école primaire, c'est à présent la cour qui a subi des transformations. Une rampe d'accès handicapés, faite d'enrobés et de granit rose et gris, a été mise en place

normes pour 2015. Un nouété aménagé. Les travaux ont été réalisés par les ouvriers communaux sous la direction de l'adjoint Raymond BITSCH.

par anticipation, dans la La réfection de la cour a perspective de la mise aux par ailleurs été effectuée. L'ancien portail, vétuste, a vel escalier a également été remplacé. L'accès se fera désormais par le grand portail et par le petit portail latéral, qui permet d'accéder directement au bus, en toute sécurité.



Amicale des sapeurs-pompiers

Week-end de la chance

L'amicale des sapeurs-pompiers organise les 19 et 20 octobre prochains son « Weekend de la chance » au foyer rural de Soppe-le-Haut.

Deux lotos sont au programme avec de nombreux lots de valeur.

Le samedi 19 octobre, ouverture des portes à partir de 19 h, début des jeux à 20 h 15.

Le dimanche 20 octobre, ouverture des portes à partir de 13 h, début des jeux à 14 h 15.

Venez nombreux tenter votre chance!



